chasseur tire un lièvre qui va mourir sur la route. A ce moment arrive une automobile ; l'un des chauffeurs en descend pour s'emparer du lièvre. Cris du chasseur, arrivée de son chien ; ce que voyant le chauffeur « chapardeur » regrimpe vite dans sa voiture et repart à toute allure, mais... en écrasant le chien.

Alors le chasseur, malin, met en joue et, tirant bas, envoie ses deux coups de fusils juste dans les pneus d'arrière ; la voiture s'arrête enfin et le « chauffard » est gratifié d'un bon procès.

Bismarck et Guillaume II

On raconte une anecdote inédite sur le prince de Bismarck.

Le chancelier, dans les premiers temps du règne de Guillaume II, suivait un corridor du palais impérial de Berlin, lorsqu'il entendit le bruit d'un orgue de Barbarie qui partait d'une pièce réservée aux jeunes princes du sang. Il ouvrit la porte et il aperçut tous les enfants de l'empereur en train de se livrer à une ronde infernale, tandis que le kronprinz tournait la manivelle.

Invité gaiement à se joindre à eux, le chancelier prétexta son grand âge qui l'empêchait de danser ; mais, pour ne pas priver le kronprinz du divertissement réservé à ses frères, il prit sa place à la manivelle et se mit à moudre quelques airs avec la conscience d'un aveugle qui aurait fait ça toute sa vie.

Sur ces entrefaites, survint Guillaume II. Désarroi général. Mais l'Empereur, pince-sans rire, dit, du ton le plus naturel, au vieux joueur d'orgue : « Je vois que vous continuez la tradition ; c'est la quatrième génération de Hohenzollern que vous aurez fait danser à votre musique »

On sait comment la troisième génération renvoya le chancelier à ses chères études.

Ruse de braconnier

Le Tribunal de Coblentz vient, raconte un de nos confrères, de condamner un braconnier qui avait l'esprit joyeux. Ce braconnier était de son métier tailleur de pierre. Depuis longtemps, on le soupçonnait de s'approvisionner de venaison fraîche la nuit dans les bois ; si bien qu'il y a deux ans l'administration forestière décida de perquisitionner chez lui. Le malheur voulait qu'il eût, la veille même, tué un chevreuil. A l'arrivée des forestiers, le premier moment de trouble passé, il s'avisa d'une ruse assez agréable. Il défit rapidement le berceau de son enfant, y coucha le chevreuil, le couvrit de paille, posa l'enfant dessus et enveloppa le tout de couvertures.

Les gardes se présentèrent, déclarèrent le but de leur visite et commencèrent à fouiller. Naturellement, ils ne trouvèrent rien. L'enfant criait. « Il faut nous conduire dans les autres pièces », déclara celui qui dirigeait la perquisition. « Bien volontiers, répondit doucement le braconnier. Mais, voyez : vous avez réveillé mon enfant et je ne voudrais pas le laisser seul. Voulez-vous être assez bon pour laisser dans cette pièce un de vos hommes. Il bercera le mioche pendant que je vous conduirai ; je serai ainsi plus tranquille. »

Ainsi fut fait, le braconnier conduisit les gardes dans toute sa maison, pendant qu'une d'entre eux, avec un bon sourire paternel berçait, avec l'enfant qui se rendormait, le chevreuil caché sous l'enfant.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

(Suite de la séance du 27 septembre.)

—— Autriche-Hongrie : Transport des échantillons des voyageurs de commerce. — M. le Ministre du Commerce a fait parvenir la circulaire suivante :

« Paris, le 8 août 1901.

» Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

» Monsieur le Président,

» Comme suite à la circulaire d'un de mes prédécesseurs, en date du 19 janvier 1898, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une information publiée dans le « Moniteur Officiel du Commerce », du 25 juillet 1901, relative au nouveau règlement qui vient d'être élaboré par l'Administration des Chemins de fer de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bosnie-Herzégovine, et qui fixe les conditions nouvelles dans lesquelles les réductions de tarifs pour le transport des échantillons des voyageurs de commerce seront consenties, sur les lignes de chemins de fer de ces pays.

» Ces conditions consistent principalement dans des prescriptions complémentaires de contrôle et dans la production d'une carte d'identité. Les voyageurs de commerce étrangers devront être pourvus, à partir du 1er janvier 1902, de cette carte revêtue de la photographie et de la signature du porteur et délivrée par la même autorité que la carte de légitimation, dont elle servira à vérifier l'authenticité. Vous trouverez ci-joint, un modèle de ces deux cartes, en langue allemande, accompagnée de la traduction française.

» Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien porter les informations dont il s'agit à la connaissance des négociants de votre circonscription, et de prendre les mesures nécessaires pour la délivrance des cartes d'identité et des cartes de légitimation imprimées qui pourront être demandées à votre Chambre de Commerce.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

» A. MILLERAND. »

Acte est donné de cette communication.

—— Alcool dénaturé : Réglementation de la vente. — Par une lettre, en date du 19 juillet dernier, la Chambre de Commerce de Valenciennes soumet, à M. le Ministre du Commerce des observations du plus haut intérêt au sujet des difficultés qu'oppose l'Administration des Contributions indirectes à l'extension de l'emploi de l'alcool dénaturé. Ces difficultés se traduisent par des formalités sans nombre à accomplir et par des exigences vexatoires qui découragent les esprits les plus résolus. Le parallèle qui est fait à cet égard entre l'Administration allemande et l'Administration française n'est malheureusement pas en faveur de cette dernière.

Pendant que là-bas on cherche à réduire au strict nécessaire les garanties que l'Etat a le devoir d'exiger, pour prévenir la fraude, chez nous, il n'est pas de démarches et de minuties qu'on n'impose aux consommateurs, pour qu'ils soient autorisés à faire usage de l'alcool dénaturé.

Il ne semble pas, malgré cela, que les résultats obtenus soient meilleurs en France qu'ils ne le sont en Allemagne.

Les exigences de l'Administration des Contributions indirectes s'expliquent d'autant moins que nous avons tout intérêt en France à faciliter et à encourager la consommation après dénaturation, de l'alcool qui est un produit national appelé à remplacer dans une certaine mesure le pétrole dont nous sommes tributaires de l'étranger.

La morale à tirer de la situation, c'est qu'il faudrait apporter des modifications à la réglementation en vigueur, soit au moyen d'un nouveau décret qui rapporterait les dispositions trop rigoureuses de celui du 1er juin 1898, soit par des instructions complémentaires permettant de faire usage de l'alcool dénaturé à toute personne qui achèterait ce produit pour l'employer elle-même au chauffage ou à l'éclairage.

La Chambre de Commerce écrira dans ce sens à M. le Ministre du Commerce.

—— Représentations. — Il est donné connaissance des demandes suivantes qui sont tenues à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Chambre de Commerce, à la Bourse :

France. — Un fabricant de mouchoirs et serviettes de l'Orne désirerait connaître une maison de Roubaix qui voulût lui confier le dépôt de sa fabrication. Il se chargerait d'en faire le placement avec l'aide de ses voyageurs, pour son compte personnel, soit dans les régions de l'Ouest et du Centre, soit dans toute la France.

Chili. — Un représentant commissionnaire, habitant le Chili depuis de longues années et en relations d'affaires avec plusieurs maisons européennes qu'il cite, demande à se mettre en rapport avec une maison de Roubaix pour la vente des tissus au Chili. Il se dit en mesure de fournir des références.

Colonies. — Un représentant de commerce pour les tissus, âgé de 38 ans, connaissant à fond l'anglais, l'allemand et l'espagnol, et offrant, dit-il, les références les plus sérieuses, désire se mettre en rapport avec une maison de Roubaix qui voudrait installer un dépôt et faire voyager à l'étranger ou dans une colonie quelconque.

—— Collège libre de représentants-commissionnaires de Madrid. — Avis est donné que les représentants de commerce de Madrid ayant une grande pratique des affaires commerciales, viennent de former, dans le but de donner autant que possible une garantie aux intérêts qui leur seront confiés, une association sous le titre de « Collège des représentants-commissionnaires de Madrid ». Le bureau de cette association est à l'adresse suivante : Concepcion Jéronima, 15 y 17, Madrid.

Le Président : Julien LAGACHE.

Une lectrice nous écrit

« Les plus poétiques rêves, les plus délicieuses chimères, l'idéal enfin, deviennent une réalité quand nos sens charmés subissent le magique pouvoir du nouveau parfum créé par M. Victor Vaissier, et condensé dans la pâte exquise du savon PRINCESSE MAKOKO. *» Tout le monde voudra vérifier les dires de cette correspondante enthousiaste.*

Chronique Locale

ROUBAIX

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Dans la journée de lundi, l'avis suivant a été affiché dans le local du Bureau de Bienfaisance, rue Pellart :

Avis aux assistés du Bureau de Bienfaisance. — Le Bureau de Bienfaisance n'ayant pu obtenir les ressources satisfaisantes pour assurer tous les secours jusqu'au 31 décembre prochain, prévient ses assistés qu'il se trouve dans la nécessité de suspendre les distributions de secours en argent, en charbon et en bouillon, pendant les mois de novembre et décembre.

LA MESSE DE DEPART DES CONSCRITS. — Le Comité d'organisation de la messe de départ des conscrits nous prie d'insérer la note suivante :

Comme l'an passé, les sociétés de gymnastique, chorales, d'armes, clubs et cercles de la ville, ayant dans leurs rangs des conscrits partant cette année, sont instamment priées d'envoyer leur bannière ou drapeau pour être portés dans le chœur par un des leurs. Les drapeaux et bannières pourraient être déposés, la veille, à la sacristie de l'église Saint-Martin.

A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE. — Une messe sera célébrée, dans la chapelle du Collège, le dimanche 10 novembre, à huit heures et demie, pour le repos des âmes de MM. Paul Dazin, décédé le 29 juillet, et Eugène Bulteau, décédé subitement le 20 octobre dernier.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré de viva force dans une estaminet inhabité, portant le numéro 200 de la rue des Longues-Haies, et appartenant à M. Pierre Egremont, marchand au numéro 279 de la même rue. Les rôdeurs ont enlevé la pompe à bière, sept mètres de tuyaux en étain et quatre cadres. Le tout représente une valeur de 80 francs. M. Squivée, commissaire de la place Sainte-Elisabeth, a été saisi d'une plainte.

ACTE DE COURAGE D'UN ROUBAISIEN A LA GARE DE LILLE. — Notre concitoyen, M. Léopold Carré, chaudronnier, rue de Ma Campagne, 74, a fait preuve de courage, dimanche après-midi.

Il se trouvait dans le train arrivant de Valenciennes en gare de Lille à 5 heures 20, lorsqu'il vit un collégien qui, étant descendu du compartiment avant l'arrêt complet du train, était pris entre le quai et le marche-pied du wagon. M. Carré sauta aussitôt du train et retira le jeune homme de cette situation. Sans son courage, il est probable qu'on aurait eu à regretter un affreux accident.

ENCORE UN VOL DE BICYCLETTE. — Encore un vol de bicyclette à ajouter à une série déjà fort longue. Dimanche matin, vers onze heures et demie, un ouvrier pâtissier de Mme Blauwart, rue de la Gare, 10, avait déposé son vélo dans le couloir de la maison. Son travail fini, il se disposait à enfourcher sa bécane, quand il s'aperçut qu'elle lui avait été volée. La victime de ce vol, Henri Toillier, âgé de 25 ans, qui demeure à Mouvaux, rue des Molles-Briques, a averti M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

UNE SCENE AU COUTEAU, RUE DE L'OMMELET. — Une scène qui a failli avoir un dénouement tragique, s'est déroulée, rue de l'Ommelet, dans la nuit de dimanche à lundi.

Deux groupes de jeunes gens en goguettes s'étant rencontrés dans cette rue, une discussion s'engagea entre eux pour des motifs futiles. Des injures on en vint vite aux violences et l'un des combattants, tirant un couteau de sa poche, en porta trois coups à Louis Lesage, encolleur, âgé de 22 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Brida.

Le jeune homme, perdant beaucoup de sang, dut être conduit à la pharmacie de M. Hennequant, à quelques pas de là, où M. le docteur Montaigne, mandé en toute hâte, vint lui donner des soins. Louis Lesage portait trois blessures superficielles, l'une au cuir chevelu, les autres dans le dos. Lundi matin, M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, informé de la scène de la nuit, a ouvert une enquête. On espère retrouver sous peu l'auteur des coups de couteau.

LES CONSEQUENCES DE L'IVRESSE. — Dans la soirée de dimanche, vers six heures, deux hommes complètement gris, sortaient de l'estaminet tenu par M. Delespaul, 84, rue du Collège. C'étaient J.-B. F..., journalier, âgé de 32 ans, et A. L..., rattacheur.

En titubant, L... tomba dans la vitrine de l'estaminet et l'un des carreaux se brisa. L'homme eut une artère du bras sectionnée, ce qui provoqua une abondante hémorragie.

Conduit à la pharmacie de M. Delcroix, à l'angle de la rue Pellart, il a reçu des soins, puis il a été ramené chez lui.

ENTRE CAR ET VOITURE. — Lundi matin, vers dix heures, le car électrique conduit par le wattman Louis Lardon, a heurté, rue du Collège, la voiture de MM. Alfred Motte frères, filateurs, rue des Longues-Haies. Les dégâts sont, de part et d'autre, insignifiants.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie de MM. Joseph Ernoult et Cie, l'un des ouvriers, Victor Corneille, âgé de 36 ans, demeurant rue de l'Epeule, s'est fait des contusions en tombant. M. le docteur Isbecque lui a ordonné dix jours de repos.

— Un visiteur de la Gare de Roubaix-Wattrelos, M. Charles Bonvoisin, âgé de 34 ans, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné la hanche droite en tombant. M. le docteur Leplat lui a ordonné quelques jours de repos.

— Edmond Joris, nickeleur, âgé de 23 ans, demeurant rue de Wasquehal, occupé dans l'atelier de cycles et d'automobiles de MM. Truffaut et Corman, a été blessé à l'œil gauche par de la chaux vive. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Dans l'atelier de construction de MM. Skène et Devallée, un corroyeur, Henri Bourdon, âgé de 29 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Louis Frère, a eu le pouce droit écrasé par un engrenage. M. le docteur Butruille a prescrit au blessé un mois de repos.

— Désiré Kursbulck, menuisier, âgé de 32 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Mathieu, s'est fait une entorse au poignet droit en tombant d'une échelle. M. le docteur Labbe a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. François Huvenne, entrepreneur, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Louis Delespaul, apprêteur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Lahutte, occupé dans l'atelier de M. Alexandre Moormann, a été blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Labbe lui a ordonné huit jours de repos.

— Un encolleur au service de MM. Foveau-Piedanna, teinturiers, s'est fait un effort à la main gauche en tordant du coton. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Paul Delodere, âgé de 57 ans, demeurant à Mouscron, et lui a ordonné douze jours de repos.

L'IVRESSE. — Un tisserand, Emile Van Belleghem, âgé de 40 ans, demeurant rue Thiers, à Lys-lez-Lannoy, a été, dimanche soir, l'objet d'un procès-verbal, pour avoir été trouvé en état d'ébriété, et pour avoir causé du scandale, Grande-Place.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — MM. les maraîchers et marchands de légumes, qui désirent soumissionner pour la fourniture (saison 1901-1902) des pommes de terre et des poireaux, sont priés d'en adresser échantillons avec prix sous enveloppes cachetées, au local, rue de Sébastopol, avant samedi 9 courant, à midi. Les poireaux devront être (dits froids à saler) des poireaux de conserve, le prix doit être établi au mille. La livraison qui serait de 6 à 7.000 environ, devra être faite de suite, par bottes de 100.

OBIT DU MARDI 5 NOVEMBRE. — Mme veuve Emile Lion, née Angèle Lefebvre, neuf heures et demie, église St-Sépulcre.

Cours de Harpe Pleyel. Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 94507

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

Pour vos cadeaux et mobiliers, voyez E. ROBACHE, 12, rue de Mouvaux.

COFFRES-FORTS GRUSON
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465).
rue Royale, 21, LILLE. 81263

Communications

ROUBAIX. — Cercle A.-Dumas. — Réunion générale mardi 5 courant, à huit heures et demie précises.

—— Choral Nadaud. — Convocation. — Ce soir, 5 novembre, répétition générale et obligatoire pour l'étude des chœurs qui seront chantés aux sérénades de Ste-Cécile. Amende de 0 fr. 50 c. aux absents et aux excusés dont les motifs ne seront pas reconnus sérieux.

CROIX

LE DEPOT DES ARMES DE GUERRE TRANSFORMEES. — Le délai accordé aux détenteurs d'armes de guerre transformées est à présent expiré. Sept fusils seulement (système Gras) ont été déposés au commissariat de police de Croix.

WASQUEHAL

LE VOL DE LA PLANCHE-AU-RIEZ. — L'enquête a fait découvrir que Joseph Leman, le charbonnier arrêté dimanche matin comme auteur du vol commis la veille à la boucherie Debilloucz, n'y avait pris aucune part. Le prisonnier n'eut pas de peine à donner l'emploi de son temps ; il a été remis en liberté lundi matin.

LANNOY

LES ORDRES D'APPEL des jeunes soldats devant faire trois ans de service sont arrivés à la gendarmerie de Lannoy. Les conscrits des seize communes du canton de Lannoy sont invités à les retirer.

TOUFFLERS

LA VACCINATION DES ECOLIERS. — M. le docteur Wartel, de Lys, a procédé à la visite médicale des élèves des écoles primaires. Il a revacciné 52 enfants, conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord en date du 15 octobre.

HEM

DEPOT D'ARMES DE GUERRE. — Conformément aux instructions préfectorales, M. François Vanriest, cultivateur, a déposé à la mairie un ancien fusil de guerre, modèle 1880, dont il était détenteur.

ASCQ

UN CAS DE FECONDITE. — Un cas de fécondité vient de se produire à Ascq, dans la famille de M. Henri Delbassée, journalier, contour du Cimetière. Dimanche soir, Mme Delbassée a mis au monde trois enfants : deux garçons et une fille, qui sont bien portants. Cette triple naissance porte à dix le nombre des enfants de M. et Mme Delbassée, soit six garçons et quatre filles, dont le plus âgé n'a que 13 ans. Les trois nouveau-nés recevront au baptême les noms de : Alfred, Georges et Julia.

Tous les habitants de la commune vont rendre visite à cette intéressante famille.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Memorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés. 2

WATTRELOS

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier manœuvre de maçon, Marceau Charbonnier, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, et travaillant pour le compte de M. Debasieux à une construction au hameau du Crétinier, est tombé d'une échelle et s'est fait une fracture du péroné. Il a reçu les soins du docteur Dispa qui a prescrit vingt jours de repos.

Un tisserand, Jules Dereux, maisons Delcroix, au Crétinier, s'est contusionné au poignet droit en travaillant à son métier, tissage Dhalluin-Lepers.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maçonnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 85063

TOURCOING

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE GARE. — L'entreprise des travaux de la nouvelle gare aux marchandises se poursuit avec la plus grande activité. Depuis plusieurs semaines, les terrassements du côté gauche de la voie ferrée allant vers la Belgique, sont terminés et actuellement un groupe d'ouvriers terrassiers est occupé à creuser au bas du remblai, un grand ruisseau qui reliera l'aqueduc avec le becque frontière. En ce qui concerne les travaux de l'aqueduc, malgré les difficultés éprouvées par M. Goville, l'entrepreneur chargé de la maçonnerie, ils sont pour ainsi dire terminés. On sait que par suite du mauvais état du terrain l'entrepreneur avait été forcé de suspendre les travaux, afin de soumettre un nouveau projet à la direction pour remplacer la maçonnerie par des conduits en ciment. D'autre part, à une vingtaine de mètres au-delà de la barrière du Sapin Vert, on a procédé au percement d'une nouvelle artère qui reliera la route du Mont-à-Leux avec la commune de Wattrelos. C'est précisément au dessus de cette route que des ouvriers de la maison Ducros, de Paris, sont occupés à l'achèvement d'un pont en fer. Celui-ci donnant accès à trois voies, repose sur deux massifs de maçonnerie de deux mètres d'épaisseur. Les trains de ballast circulent déjà sur la voie posée sur la partie gauche du pont, formant passerelle. Le gros œuvre de l'entreprise de la gare aux marchandises se fait : momentanément au Sapin Vert en deçà de la barrière : les fondations du grand hall destiné aux marchandises sont à ras de terre. A cet endroit s'élèvent également la rotonde, le dépôt des machines, la maison du chef de dépôt, la lampisterie, la chaufferie, la machinerie, les réfectoires. Les deux premières de ces dépendances attirent plus particulièrement l'attention par leurs proportions. Devant ces bâtiments, on a procédé à la pose des rails et le chemin de ballast est tout terminé. A l'extrémité des voies ferrées, des ouvriers maçons sont occupés à faire la maçonnerie destinée à recevoir les plaques tournantes.

LA SOCIETE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS aura, dimanche prochain, 10 novembre, à deux heures, au Café Moors, son banquet annuel.

UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE A LA GARE. — Ainsi que nous l'avons dit, une nouvelle bibliothèque pour la vente des journaux a été installée sur le quai d'entrée de la gare. Tous les journaux et brochures y ont été mis en vente à partir d'hier matin.

CERCLE STENOGRAPHIQUE. — Mardi soir, de 8 heures un quart à 9 heures et demie, au local du Cercle, (café du Bailly), cours pratique et entraînement mutuel entre les membres du Cercle. Tous les sténographes y sont invités.

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — Dans l'après-midi de lundi, vers une heure et demie, l'agent de sûreté Laverze a arrêté rue du Blanc-Seau, un certain Jean-Louis Jammotte, âgé de 42 ans, ouvrier teinturier, domicilié à Mouscron, hameau du Christ, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Jammotte a été écroué au poste central en attendant son transfert à Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de MM. Valentin Roussel et fils, place Thiers, un homme de peine, Paul Vandaele, âgé de 31 ans, demeurant rue des Champs, s'est fait une piqûre au pouce en emballant des chiffons. Cinq jours de repos ont été prescrits à l'ouvrier par M. le docteur Vanneufville.

— Dans l'usine de MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, un tisserand, Florentin Naessens, âgé de 22 ans, demeurant rue de Menin, en enlevant le fuseau de la broche, s'est blessé au poignet droit. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dispa. L'incapacité de travail sera d'une huitaine de jours.

— Chez M. Liémart Walnier, teinturier, rue Verte, un apprêteur, Florimond Bosquart, âgé de 24 ans, demeurant rue Lapérouse, 11, a fait une chute et s'est contusionné le coude. Un repos de quinze jours a été ordonné à l'ouvrier, par M. le docteur Bourgois.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé cinq contraventions pour ivresse publique : une pour infraction à la police du roulage, et une septième pour infraction au règlement du cimetière.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier lundi, il est arrivé aux halles : harengs, 1.250 k.; huîtres, 5.250 k.; marée, 3.150 k.; pommes de terre, 1.100 k.; carottes, 500 kilos ; oignons, 800 k.; pommes, 825 k.; raisins, 60 k.; poires, 75 k.; nèfles, 80 k.; navets, 100 bottes ; légumes divers, 15 paniers.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN INCIDENT, à tous points de vue fort regrettable, s'est produit, dimanche, dans un estaminet de la commune. Une altercation qui a été même suivie de violences réciproques, a eu lieu entre le chef de la municipalité et un habitant de Tourcoing. La cause, toujours la politique. Avant d'apprécier les faits, nous tenons à nous enquérir, mais nous avions le devoir de relater l'incident.

EN DECHARGEANT DU CHARBON, un ouvrier, Cyrille Casteleain, âgé de 35 ans, demeurant à La Madeleine, employé par M. Constant Catteau, entrepreneur de déchargement à Marquette, a fait une chute et s'est donné une entorse du pied gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Chuffart, qui lui a prescrit un repos de vingt jours.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fonderie de M. Donat Monteillier, un ouvrier, Elie Delvaux, demeurant rue Jacques-Lefebvre, à La Madeleine, a été atteint à l'œil droit par un éclat de fonte ; il s'en est suivi une contusion violente avec ulcération de la cornée qui, de l'avis de M. le docteur Baudry, entraînera une incapacité de travail de huit jours.

BONDUES

UNE AGRESSION NOCTURNE. — M. Auguste Lagache, conseiller municipal, a été victime, dimanche soir, d'une agression de la part d'un certain Alfred Cocheteux, un jeune homme de 22 ans, d'origine belge. M. Lagache a reçu quelques contusions à la tête. Quant à l'assaillant, il a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

HALLUIN

LA CHASSE AUX PETITS OISEAUX. — Les gendarmes d'Halluin, de patrouille rue de la Gare, ont surpris, dimanche matin, vers quatre heures et demie, au moment où ils se disposaient à prendre le train de Tourcoing, deux marchands d'oiseaux. Comme la chasse et le transport de ces oiseaux sont prohibés, procès-verbal a été rédigé à la charge des deux marchands, qui, tous deux habitent Menin.

LILLE

UNE MORT MYSTERIEUSE A L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR. — Samedi matin, une voiture d'ambulance conduisait à l'hôpital Saint-Sauveur, un jeune homme, Henri Lambert, âgé de 17 ans, dont les parents habitent rue des Guinguettes, 39.

Lambert, qui travaillait à Hénin-Liétard, était revenu, il y a quelques jours, dans sa famille, et se plaignait vivement d'une douleur qu'il ressentait au pied gauche.

M. le docteur Caron, qui lui avait donné les premiers soins, avait déclaré que le jeune homme avait une entorse; c'est lui qui le fit transporter à l'hôpital Saint-Sauveur.

Dimanche, vers dix heures du soir, Henri Lambert rendait le dernier soupir sans avoir donné aucun détail sur la cause de l'accident dont il aurait été victime.

Lundi matin, une personne étrangère à la famille Lambert se présentait à l'hôpital et déclarait que le jeune homme qui avait succombé la veille avait été criblé de coups par certains individus. M. le docteur Lemoine refusa de délivrer le permis d'inhumer, ne pouvant déterminer la cause de la mort.

M. Cordier, commissaire de police du 9e arrondissement, informé, lundi matin, de ce qui se passait, s'est rendu à l'hôpital Saint-Sauveur.

UN INCIDENT A LA PRISON. — Dimanche, vers sept heures du matin, des passants prévenaient le gardien-chef de la maison d'arrêt qu'un paquet assez volumineux se trouvait sur le mur de la prison.

Une échelle fut immédiatement dressée contre le mur et l'on s'empara du mystérieux colis.

Celui-ci était formé par des bas de laine et des chemises d'enfant. Le billet suivant y était épinglé : « Dis-moi ce qu'il te faut, je te l'enverrai. »

Des bandes de toile pendaient le long du mur de la prison, d'autres du côté de la rue.

Après enquête, on apprit que des prisonnières avaient, à l'aide de ce moyen, communiqué avec le dehors, se faisant envoyer du tabac à priser ou d'autres objets dont on n'a su retrouver trace.

L'endroit était bien choisi pour installer ce nouveau genre d'ascenseur, et devait fatalement échapper à la surveillance des gardiens et soldats.

Il paraît que ce manège durait depuis quelque temps.

INAUGURATION DE L'ORGUE DE ST-ETIENNE. — L'inauguration du grand orgue de Saint-Etienne, construit par Cavaillé-Coll et restauré par son successeur, M. Ch. Mutin, a eu lieu lundi après-midi, avec les concours de M. Widor, organiste de Saint-Sulpice. MM. Widor et Mazingue ont fait valoir la belle sonorité pleine et puissante de cet instrument si artistiquement restauré et complet. M. Mazingue, après le chant du psaume « Laudate Dominum in sancta » a fait entendre le grand Chœur en « ré » majeur, de J. Lemmens ; puis une cantate à quatre voix : soprano, alto, ténor et basse, qu'il a composée pour l'inauguration et qu'il a intitulée : « In chordis et organo ».

CAR CONTRE VOITURE. — Dimanche, vers une heure du soir, le car à vapeur de Lille à Roubaix a tamponné, rue du Faubourg-de-Roubaix, à hauteur de la rue du Ballon, une voiture des « Galeries Lilloises », conduite par M. François Lebrun, 41 ans, demeurant rue du Moulinel, 72. Le timon et la roue gauche du véhicule ont été brisés, mais on n'a à regretter aucun accident de personne.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & O[...]

Les amis et connaissances de la famille DU[...] LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu [...] de faire-part du décès de Dame Henriette-Sophie [...] CLERCQ, veuve de M. Dumont, entrepreneur de [...] ture, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1901, dans sa [...] année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Services Solennels qui auront lieu le mercredi 6 novembre, à huit heures et demie, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, [...] Moulin, 125, à huit heures un quart.

Les amis et connaissances de [...] VERDUYN, qui, par oubli, [...] de faire-part du décès de [...] DUYN, décédée à Roubai[x] [...] soixante-troisième année [...] notre mère la Sainte-E[glise] [...] présent avis comme en t[enant lieu] [...] ter aux Convoi et Serv[ices] [...] mercredi, 6 novembre, [...] Dame, sa paroisse. Les Vi[giles] [...] 5 courant, à cinq heures. — [...] rue de Blanchemaille, à huit he[ures] [...]

Un Obit Solennel du Mois sera [...] Martin, à Roubaix, le mercredi 6 [...] heures, pour le repos de l'âme d[e] [...] BIACQ, veuf de Dame Célestine DUVERG[...], Roubaix, le 1er octobre 1901, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré, en l'église Saint-Sépulcre, le mardi 5 novembre 1901, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Madame veuve Emile LION, née Angèle LEFEBVRE, pieusement décédée à Roubaix, le 17 octobre 1901, à l'âge de cinquante-quatre ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 7 novembre 1901, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame Emile PAUWELS, née Adeline CAILLIAU, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, décédée à Roubaix, le 2 octobre 1901, dans sa cinquante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 6 NOVEMBRE 1901 — N° 96

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

Sœurs jumelles

— Il a failli mourir !...

— Mourir ! — répéta Gilbert — Grand Dieu ! que lui était-il donc arrivé ? — quelle était sa maladie ?

— M. l'abbé a reçu une balle en pleine poitrine dans la rue... au moment où revenant de Versailles, il ouvrait la porte de notre maison pour rentrer...

— C'est affreux ! !... — Une balle dans la poitrine !... Mais c'était une blessure mortelle !

— Oui, monsieur, et certainement M. l'abbé, mon cher maître, serait mort si un voisin, un locataire de notre maison, ancien chirurgien-major de l'armée, ne l'avait soigné avec tant d'habileté et de dévouement qu'il l'a sauvé.

— Sauvé... — bégaya Gilbert d'une voix dont le tremblement pouvait se mettre sur le compte de l'émotion éprouvée par lui. — Est-il vraiment sauvé ?...

— Oh ! oui, monsieur, grâce au bon Dieu ! — le docteur l'affirme et il est incapable de se tromper. — Tout danger a disparu, il n'y a pas de complications à craindre et le docteur m'a dit que je devais venir vous mettre au courant de ce qui s'est passé, afin que vous puissiez vous-même en donner connaissance à M. le comte Emmanuel d'Areynes avec les plus grands ménagements, afin de ne pas frapper trop vivement l'esprit de ce pauvre monsieur, qui pour sûr en mourrait s'il croyait avoir quelque chose à craindre pour la vie de son cher neveu...

Gilbert n'écoutait plus Madeleine.

L'abbé d'Areynes vivant !

L'abbé d'Areynes hors de danger, quand il avait écrit qu'il était mort !

Avant d'envoyer sa lettre, Gilbert s'était bien dit qu'il s'aventurait fort en ne contrôlant pas l'affirmation du sacristain de Saint-Ambroise, mais dans sa hâte de porter le coup décisif, il avait passé outre.

A cette heure il se demandait, non sans effroi, comment il allait s'y prendre pour éloigner de lui le soupçon qu'il venait d'agir avec l'intention bien préméditée de frapper mortellement l'oncle de sa femme.

Le comte Emmanuel n'existait plus.

C'était le principal ; — néanmoins il importait de trouver un moyen de sauver les apparences.

D'abord il jugea prudent de ne pas faire connaître à Madeleine la mort du vieillard.

Cette mort, l'abbé d'Areynes en serait instruit plus tard.

D'ici là Gilbert, ayant du temps devant lui, réfléchirait, chercherait, trouverait.

Rien n'est à négliger pour les gens habiles.

Le mari d'Henriette se dit qu'il importait de se concilier la vieille servante.

— Ma bonne Madeleine — fit-il d'un ton mielleux, — je ne veux pas vous adresser de reproches, mais vraiment vous auriez bien dû me faire connaître plus tôt l'accident arrivé à mon cher cousin !...

— Vous avez raison, monsieur Rollin. — Nous l'aurions dû. — Nous n'y avons pas songé, tant nous étions bouleversés et inquiets...

— Je le comprends, ce qui fait que je vous le pardonne... — Seulement veuillez, je vous en prie, répondre à mes questions d'une façon précise...

— Je suis toute à vos ordres, monsieur Rollin...

— Qu'est-ce que vous voulez me demander ?

— Comment M. l'abbé d'Areynes a-t-il été blessé ?...

— Je vous ai dit tout à l'heure ce que nous en savions... C'est dans la nuit du 27 au 28 mai... — Personne ne l'a vu tomber. — Nous avons trouvé son corps inanimé sur les premières marches de l'escalier de notre maison au moment où les soldats de Versailles y entraient...

— Est-ce une balle communarde ou versaillaise qui l'a frappé ?

— Le docteur a dit que c'était une balle de fusil Chassepot.

— L'abbé d'Areynes n'a point expliqué comment il avait reçu cette blessure ?

— Eh ! mon bon Dieu, est-ce qu'il aurait été capable de le faire ?... Il est resté quatre jours presque sans respirer, quasi-mort...

— Et à cette heure ?

— Il n'a pu prononcer encore une seule parole...

— Mais vous venez de me dire qu'il était hors de danger...

— Sans doute, puisque M. le docteur l'affirme...

— Pourrais-je voir l'abbé d'Areynes ?

— Je ne sais si le docteur le permettra, et j'en doute, mais, en tout cas, si la chose était possible, mon pauvre cher maître ne vous reconnaîtrait pas...

— Vraiment ?...

— Dame, oui ! — répondit Madeleine, et quant à essayer de le faire parler, il faudrait bien se garder d'y penser, car s'il pouvait vous comprendre et vous répondre, M. le docteur lui défendrait de le faire... — Mon cher maître en ce moment ne doit voir personne... c'est la consigne et je crois bien que M. le docteur n'admettrait point d'exceptions à cette consigne...

— Eh bien ! ma bonne Madeleine, je ne ferai aucune tentative pour la violer, — je me soumettrai docilement aux prescriptions de votre chirurgien-major. — Seulement, vous allez me faire une promesse...

— Laquelle, monsieur Rollin ?

— Celle de venir le plus souvent possible m'apporter des nouvelles de notre cher blessé...

— Oh ! quant à ça, monsieur Rollin, je m'y engage... — et ce sera avec bien de la joie que je viendrai, car je suis sûre de n'avoir à vous apprendre que de bonnes nouvelles...

Je l'espère bien, mais je désire les connaître, même si elles n'étaient pas bonnes...

— Vous les connaîtrez dans tous les cas.

— Et vous m'avertirez de l'époque où je pourrai me présenter chez mon cousin avec la certitude de ne pas être importun...

— C'est entendu, monsieur Rollin, — répliqua Madeleine, puis, changeant le sujet de la conversation, elle ajouta : — Et, comme ça, vous disiez que Mme Rollin ?...

— Oui... — il y a six jours.

— Une petite fille ?

— D'une petite fille, inscrite sur les registres de l'état-civil, sous les prénoms de « Marie-Blanche »...

— Nous attendrons le rétablissement complet de M. le vicaire de Saint-Ambroise pour la faire baptiser...

— Vous ferez bien, monsieur Rollin... — Mon cher maître sera si heureux de la baptiser lui-même... — Et Mme Henriette est malade ?

— Oui... Les privations du temps du siège avaient épuisé ses forces...

Mais elle n'est pas en danger ?

— Maintenant, non, grâce aux soins qui lui ont été prodigués malgré les moments difficiles... — Je n'ai plus rien à craindre aujourd'hui pour la mère bien-aimée de ma chère petite fille...

— Que Dieu en soit béni ! — Et la p'tiote Marie-Blanche ?

— Se porte comme un charme !

— Vous avez une nourrice ?

— Une bonne nourrice qui veille sur l'enfant et sur la mère... une honnête femme, très dévouée...

Madeleine s'était levée.

Gilbert savait tout ce qu'il désirait savoir.

Il congédia la digne servante par ces mots :

— Retournez rue Popincourt, ma brave Madeleine ; continuez à entourer mon cousin l'abbé d'Areynes de votre dévouement, et n'oubliez pas de m'apporter de ses nouvelles le plus souvent possible.

— Comptez sur moi, monsieur Rollin...

— Dites en outre au chirurgien qui soigne mon cousin avec tant de zèle, que je lui envoie par vous l'expression de mes meilleurs sentiments de reconnaissance... — Je me réserve d'aller le remercier moi-même en temps opportun...

Madeleine se retira, fort enchantée de l'excellent accueil qui lui avait été fait par le cousin du vicaire de Saint-Ambroise.

Presque derrière elle, Gilbert descendit et courut au télégraphe où il écrivit et d'où il expédia la dépêche suivante, adressée au comte Emmanuel d'Areynes comme s'il n'était point instruit de sa mort, n'ayant pas encore reçu le télégramme envoyé par le docteur Pertuiset :

« Comte Emmanuel d'Areynes,
« Fenestranges. — Lorraine.
« Miracle ! — Raoul vivant. — Médecin le sauvera.
« Gilbert Rollin ».

(A suivre.)